



Feuille d'information

10 mai 2007

Stratégie PSO

Arrêtés du Conseil fédéral de 2004 et 2006

Le 8 septembre 2004, le Conseil fédéral a réaffirmé sa volonté de pouvoir disposer, à partir de 2008, de la capacité de mettre à disposition jusqu'à 500 militaires pour des engagements de promotion de la paix. Il a ainsi confirmé les déclarations du Plan directeur de l'armée XXI et du Rapport 2000 sur la politique de sécurité. Le 5 juillet 2006, le Conseil fédéral a examiné la question du développement concret des capacités. Cette discussion se fondait sur un document stratégique élaboré conjointement par le DFAE et le DDPS.

Teneur du document stratégique

Le document stratégique traite les conditions et les buts de l'engagement militaire de la Suisse dans des opérations de paix, les secteurs d'engagement possibles et les partenaires possibles. Les conditions légales générales (mandat de l'ONU ou de l'OSCE, non-participation à des actions de combat visant l'imposition de la paix et participation volontaire) sont à la base d'un engagement de promotion de la paix. Le document ne traite pas d'engagements concrets. Dans ce cas, la décision incombe au Conseil fédéral et au Parlement.

Les futures prestations suisses se présentent sous la forme de l'envoi de particuliers ou de contingents principalement composés de militaires. Simultanément, dans des secteurs déterminés, la Suisse peut contribuer, par des moyens particulièrement importants, à atteindre les objectifs de missions de promotion de la paix. Ces moyens comprennent notamment des hélicoptères de transport, des policiers militaires, des moyens d'exploration et de traitement des informations, des collaborateurs d'état-major spécialisés ou des détachements d'élimination de moyens de combat.

Par ailleurs, le 5 juillet 2006, le Conseil fédéral a décidé que le DFAE et le DDPS présenteront, en 2009, un rapport sur l'état de la réalisation du développement des capacités et, au besoin, d'autres propositions.

Arrêté du Conseil fédéral de 2007

Le 28 février 2007, le Conseil fédéral a une nouvelle fois examiné le développement de l'engagement suisse en faveur de la promotion de la paix et décidé d'adapter la rapidité du développement des capacités auquel il reste favorable. En raison du manque de personnel militaire professionnel dans le domaine de l'instruction dans le pays, l'accent sera porté dans les prochains temps sur les contributions à des engagements pour lesquels il ne faudra pas faire appel au personnel professionnel nécessaire à l'instruction ou alors uniquement de manière restrictive.

Pour d'autres informations:

http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/aktuell/strategie_pso.html